# ■ CONTRAT DE PARTENARIAT ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME ÉTUDELINE

## Entre les soussignés :

## 1■■ La plateforme :

Nom : ÉtudeLine

Représentée par : Maodo Ka, Fondateur Adresse e-mail : etudelineofficiel@gmail.com

Site web: https://etudeline.live

(ci-après dénommée « le Prestataire »)

#### Εt

| 2■■ L'Université :                    |
|---------------------------------------|
| Nom de l'université :                 |
| Représentée par :                     |
| Fonction:                             |
| Adresse :                             |
| Email officiel:                       |
| (ci-après dénommée « le Partenaire ») |

# Article 1 — Objet du contrat

Le présent contrat définit les conditions dans lesquelles le Prestataire met à la disposition du Partenaire la plateforme ÉtudeLine, destinée à la digitalisation de l'enseignement universitaire et à la gestion académique numérique.

# Article 2 — Engagements du Prestataire (ÉtudeLine)

Le Prestataire s'engage à fournir un accès sécurisé à la plateforme, assurer la maintenance technique, offrir un accompagnement pour la prise en main et garantir la sécurité des données hébergées sur Render Cloud (PostgreSQL).

# Article 3 — Engagements du Partenaire (Université)

Le Partenaire s'engage à fournir les informations nécessaires à la configuration de son espace, respecter les règles d'utilisation et assurer la sensibilisation de ses enseignants et étudiants à la plateforme.

#### Article 4 — Modalités financières

Le Partenaire s'engage à verser au Prestataire les frais convenus :

- Frais de mise en service : ..... FCFA
- Abonnement mensuel / annuel : ...... FCFA

Le paiement s'effectue par virement, mobile money ou tout autre moyen convenu.

#### Article 5 — Durée du contrat

| Le contrat prend effet à compter du       | / / pour une durée de (mois / années) |
|---|---------------------------------------|
| renouvelable par tacite reconduction, sau | ıf préavis de 30 jours.               |

### Article 6 — Confidentialité

Les deux parties s'engagent à garder confidentielles toutes les données et informations échangées dans le cadre du partenariat.

### Article 7 — Résiliation

En cas de manquement grave, chaque partie pourra résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours.

# Article 8 — Loi applicable et juridiction

Le contrat est soumis au droit sénégalais. Tout différend sera porté devant les juridictions compétentes du tribunal de Dakar.

| Fait à :  | Le://       |
|---|-------------|
| Signatures :  |             |
| <b>Le Prestataire (ÉtudeLine)</b><br>Nom : Maodo Ka |             |
| Signature :   | <del></del> |
| Le Partenaire (Université)                          |             |
| Nom et fonction :                                   |             |
| Signature :   |             |